

COMMUNICATION FINANCIÈRE

AVIS DE CONVOCATION



AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la Société Anonyme CARTIER SAADA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Extraordinairement Réunie au siège de la société, 285-291 NZI Sidi Ghanem à Marrakech, le jeudi 23 octobre 2025 à 15 heures.

Les actionnaires sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Constatation de la démission de Monsieur Mohammed DAMI, commissaire aux comptes de la société de ses fonctions
- 2- Nomination du nouveau commissaire aux comptes
- 3 -Questions diverses,
- 4- Pouvoirs à conférer.

Important :

- Il est à rappeler que pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale :
- Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social de la société Cartier Saada SA, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire habilité.
- Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception (au Secrétariat de la Direction Générale de Cartier Saada à Marrakech, au 285-291 NZI Sidi Ghanem).

- Modalités de vote par procuration

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle est mis à leur disposition au secrétariat de la Direction Générale de Cartier Saada. Ce modèle de pouvoir peut être également téléchargé sur le site internet de la Cartier Saada : www.cartiersaada.com. La procuration doit être accompagnée de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions, et soit envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre accusé (mains), au Secrétariat de la Direction Générale de Cartier Saada à Marrakech, au 285-291 NZI Sidi Ghanem, cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.



COMMUNICATION FINANCIÈRE

AVIS DE CONVOCATION



TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS AGREES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes Mohammed DAMI de ses fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, conformément aux statuts, et après en avoir délibéré, décide de nommer Fiduconseil représenté par Monsieur ZAHIRI TIJANI co-commissaire aux comptes de la société et ce pour la durée qui reste à courir de la mission de son prédécesseur Mohamed DAMI, c'est à dire jusqu'à Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2026/2027 clos le 31 mars 2027.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

